



Paris, le 19 mai 2021

19 mai 2021

65^e CPPNI

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- ✓ Didier MATHIS
- ✓ Florent MONTEILHET
- ✓ Fabrice CHARRIÈRE
- ✓ François PIEROTTI

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À la fin avril, le Premier Ministre s'est adressé à la presse en faveur du ferroviaire. En effet, et comme nous l'avons déjà revendiqué dans une de nos précédentes déclarations de la CPPNI, la région Occitanie va se voir financer deux projets ferroviaires majeurs, à savoir le projet de ligne grande vitesse Bordeaux - Toulouse, qui va recevoir 4,1 milliards d'euros de l'État... Et surtout l'État a décidé l'accélération de la section Montpellier-Béziers en précisant qu'une « enquête publique commencera avant la fin de l'année 2021 » pour étudier la possibilité de déclarer d'utilité publique en 2022 ce tronçon de la ligne Montpellier-Perpignan. Bien que les annonces soient encourageantes et surtout génératrice d'emplois qu'il faudra impérativement flécher pour notre Branche et pour le Gestionnaire d'Infrastructure, pour l'**UNSA-Ferroviaire**, il n'en demeure pas moins que ces projets sont longs et passeront par de nombreuses étapes : un Dossier d'Enquête d'Utilité Publique à l'automne 2021, une demande de déclaration d'utilité publique préalable aux nombreuses études préparatoires et aux engagements de travaux, afin d'aboutir à une mise en service en 2034...

Nous le savons, le temps ferroviaire est long, très long, des projets aussi importants nécessitent des échanges qui soient respectueux des préoccupations environnementales. À ce titre, les équipes de l'**UNSA-Ferroviaire** participeront à ces échanges citoyens. Car ces deux projets de lignes nouvelles sont totalement justifiés sur le plan environnemental et sociétal, car ils contribueront à la maîtrise du réchauffement climatique. Mais il ne faudrait pas que cela soit au détriment des investissements nécessaires au réseau classique du quotidien.

Le 6 mai dernier, une délégation de l'**UNSA-Ferroviaire**, d'autres Organisations Syndicales et de nombreux acteurs politiques ont participé à une Table Ronde sur le triage Fret de Miramas. Dans nos propos liminaires, nous avons rappelé l'emplacement stratégique de ce triage, car il est le seul fonctionnant à la gravité dans la partie sud du territoire. Le Grand Port Maritime de Marseille, la proximité avec l'Espagne, les dessertes vers Fos/Martigues et les dessertes militaires en font un lieu stratégique pour l'ensemble du maillage territorial du Fret ferroviaire au sud de l'Europe.

Les possibilités de tri à la gravité, tri à plat, relais, dessertes, en font un triage complet pour l'organisation du Fret ferroviaire.

La bonne nouvelle est que les acteurs locaux composés du Préfet de Région Sud-PACA, du département des Bouches-du-Rhône, de la métropole Aix-Marseille-Provence et de SNCF Réseau se sont engagés à réunir ensemble une somme de 16,7 millions d'euros au total. L'**UNSA-Ferroviaire** s'est exprimée en faveur d'une complémentarité de financement de tous les acteurs. La pertinence du mode ferré et du triage de Miramas est ainsi clairement établie au regard des enjeux et ambitions écologiques à venir.

Le 11 mai, l'**UNSA-Ferroviaire** a lancé une campagne de communication en faveur du rail. Cette démarche #jesoutienslerail replace le ferroviaire au centre de la transition écologique, pour une mobilité et des transports décarbonés, contribuant aux objectifs ambitieux et impérieux de la COP 21. Durant les deux prochains mois, l'**UNSA-Ferroviaire** va interpellier et sensibiliser sur la nécessité de co-construire ensemble un véritable plan stratégique de relance, audacieux et visionnaire, en cette année européenne du rail et de pacte vert pour l'Europe (green deal). Ensemble, partageons cette noble ambition et cette dynamique en faveur de la promotion et du développement du ferroviaire...

Hier, nous avons appris que la compagnie Eurostar avait enfin obtenu un refinancement avec ses créanciers et actionnaires à hauteur de 250 millions de livres (soit environ 290 millions d'euros). L'**UNSA-Ferroviaire** était très inquiète sur le risque d'une potentielle faillite qui pouvait se produire du fait de la baisse importante de son Plan de Transport, réduit à peau de chagrin, et des mesures d'isolement à l'arrivée. Si nous pouvons être satisfaits de cette annonce, il n'en demeure pas moins que nous déplorons l'absence d'aides financières de la part des États pour cette relation transmanche. Nous tenons à souligner que l'**UNSA-Ferroviaire** est toujours restée au service des salariés et qu'en responsabilité, elle a, à la fin de l'année 2020, emprunté le chemin payant de la négociation en signant un accord APLD afin de maintenir TOUS les emplois. Grâce à cet accord, aucun licenciement n'a eu lieu chez Eurostar.

Quoi qu'il en soit, nous resterons très vigilants, afin que le remboursement de cette nouvelle créance ne soit pas réalisé sur l'emploi et sur la réduction des coûts réclamés en contrepartie de celle-ci.

De façon plus pragmatique, les premières préqualifications commencent à être diffusées dans le Grand Est, même si elles ont eu lieu en février.

C'est ainsi que nous apprenons qu'un opérateur est associé pour la liaison Bruche-Piémont-Vosges avec le groupe de travaux publics Colas. Il ne fait aucun doute que ce partenariat aura des conséquences sociales palpables chez le Gestionnaire d'Infrastructure.

Concernant nos négociations distanciées, mais pas virtuelles, la délégation **UNSA-Ferroviaire** trouve les propositions de l'UTP sur le logement encore bien trop timides. Nous revendiquons, de nouveau, la tenue d'un groupe de travail spécifique sur le logement pour appréhender les points techniques qui entourent cet accord, points que l'UTP ne maîtrise visiblement pas dans leur intégralité ! Les échanges, dans les minutes qui viennent, avec l'expert qui va présenter les dispositifs "employeur" dits du "1 % logement" vont sûrement être riches, mais ne répondent pas à notre demande initiale d'un GT Logement intégrant un représentant de l'Agence Logement SNCF !

Cela étant, le projet d'accord en cours de négociation intègre sur la partie logement plusieurs revendications **UNSA-Ferroviaire** exprimées au fil des CPPNI, au bénéfice des salariés transférés, à savoir :

- ✓ Le maintien dans le logement soumis à conditions de ressources (logement à caractère social + logement du parc “intermédiaire” que nous avons demandé à l’UTP d’ajouter) ;
- ✓ Le maintien dans le logement faisant l’objet d’un titre d’occupation de type ACT (Accessoire au Contrat de Travail) ou CMD (Convention de Mise à Disposition accessoire au contrat de travail) ;
- ✓ Le maintien dans le logement dans le cadre d’un bail en colocation ;
- ✓ Le maintien du contrat d’hébergement temporaire en cours ;
- ✓ Le maintien de l’aide financière aux nouveaux embauchés en logement pérenne (jusqu’à 4 ans de manière dégressive).

Par ailleurs, les aides financières “ *hébergement temporaire* ” (que l’**UNSA-Ferroviaire** a fait découvrir à l’UTP, lors de notre précédente CPPNI !) et “ *aide sur quittance* ” ne figurent pas dans l’accord, mais seraient, selon l’UTP, maintenues (jusqu’à extinction du droit) dans le cadre du délai de survie de l’accord Logement SNCF pendant 12 mois. Nous demandons qu’une rédaction engageante intègre et confirme également ces deux points dans la prochaine version de l’accord.

En revanche sur ce sujet, deux points qui se heurtent encore au refus de l’UTP restent non satisfaisants pour l’**UNSA-Ferroviaire** :

- ✓ l’attribution d’un logement SNCF pour un dossier de demande en cours, antérieur à la date de transfert ;
- ✓ après transfert, la possibilité de mutation vers un autre logement SNCF en cas d’évolution du lieu d’exercice professionnel ou de la composition de la cellule familiale.

Quant au maintien de l’accès à la médecine de soins SNCF, si l’accord en VO prévoit que les salariés transférés conservent le droit d’accès à la médecine de spécialistes, l’**UNSA-Ferroviaire** n’admet pas une remise en cause des acquis sociaux et considère que ce n’est qu’un premier point d’étape, pour donner satisfaction à notre revendication principale de maintien de l’accès à la médecine de soins dans sa globalité (médecine spécialisée, médecine générale, laboratoires, médecins “de secteur” agréés...). L’UTP doit tâcher de convaincre

tous ses adhérents pour ne pas réduire les droits des salariés transférés, et dans un contexte national de saturation du système de santé, c'est même un enjeu de santé publique ! La pandémie COVID-19 a amplement démontré, si besoin était, la contribution et la place de la médecine SNCF dans les dispositifs de soins !

Enfin, l'**UNSA-Ferroviaire** déplore une nouvelle fois qu'aucune disposition ne soit prévue par l'accord concernant le maintien, qu'elle revendique, pour les salariés transférés, de l'accès à l'Action Sociale SNCF, pour lequel l'UTP, lors de la dernière CPPNI, a opposé une fin de non-recevoir, et a renvoyé vers "l'action sociale de l'entreprise d'accueil". L'**UNSA-Ferroviaire** serait bien curieuse de savoir en quoi consistera cette "action sociale de l'entreprise d'accueil" : quels interlocuteurs pour les salariés, quels dispositifs d'accueil, pour quelles offres d'accompagnement et pour quelles prestations ?

Pour la prochaine CPPNI, nous pensons qu'il serait intéressant d'avoir la V1 de l'accord qui pourra reprendre le fruit de nos négociations et les propositions retenues par l'UTP.

Pour conclure, nous voudrions revenir sur la dernière manifestation du 1^{er} mai qui mérite, selon nous, toute notre attention. Car l'agression dont a été victime la CGT en fin de cortège illustre la situation dans laquelle nous sommes. Des groupes organisés (black blocs, groupuscules divers) polluent les manifestations syndicales, agressent les forces de l'ordre, les syndicalistes, tout ce qui leur apparaît comme des ennemis potentiels.

Pour l'UNSA, ces regroupements doivent être caractérisés pour ce qu'ils sont : des adversaires de la démocratie, des délinquants hostiles au mouvement syndical, aux antipodes de la Charte des valeurs de l'UNSA.

Cette caractérisation politique nous semble indispensable pour savoir quelle attitude adopter à leur égard lorsque nous sommes confrontés à leurs agressions au cours de nos manifestations.

Merci pour votre écoute.